



Facture de mon bailleur incompréhensible

Par **Samsam**, le 25/07/2009 à 23:45

Bonjour, rn rn J'ai emménager dans un logement particulier au mois de septembre 2008, rn J'ai perdu mon emploi et je me suis séparée d'avec mon ami, ayant un enfant, il fallait que je retrouve un logement plus proche de ma famille et correspondant à mes nouvelles ressources de façon urgente. rn rn M'entendant bien avec mes propriétaires, je les avais prévenu (depuis décembre 2008 je discutai régulièrement des logements que je visitai avec ma propriétaire), j'ai mis plus de 4 mois à trouver un logement. rn rn J'ai déménager au 29 avril 2009. rn rn En quittant mon logement, mon propriétaire me donne une facture correspondant à 470,32e ! (dont voici le détail) rn rn - 29,920 ASST SIAAM x 2 = 179,84 rn - 89,920 Redevance Réseau x 0,16 = 14,39 rn - 89,920 Redevance Pollution x 0,21 = 18,88 rn - 89,920 Consommation x 0,88 = 79,12 rn rn **TOTAL EAU = [s]292,24[/s]** rn rn - 83,20 EDF du 10.04 au 30.04 (x0,65) = 54,08 rn rn **TOTAL EDF = [s]54,08[/s]** rn rn **Frais participation taxe habitation : rn rn 372e : 12 = 31 x 8 mois = 248: 2 = 124,00** rn rn **TAXE HABITATION = [s]124,00[/s]** rn rn rn rn **[s]TOTAL FACTURE = 470,32[/s]** rn rn rn rn En visitant le logement auparavant, le propriétaire nous avait dit que l'eau était comprise dans le loyer, par contre l'edf était à notre charge. (compteur privé) Je n'ai donc jamais relevé le compteur d'eau !! rn J'ai toujours payer mes loyers et je lui ai toujours demandé de me fournir une facture de mes charges de façon régulière de façon à éviter la grosse facture. rn rn Il me fournissait donc régulièrement ma facture d'électricité. rn rn Je ne me suis donc jamais posé de question sur l'eau, étant naturellement économique en eau (douche) je pensai que c'était juste et idéal dans mon cas. rn rn Pour l'état des lieux et le bail il s'agit de texte couramment utilisé, rn Dans la partie charges, il est noté que *l'électricité sera payé en plus au propriétaire*, et il parle aussi de *charges récupérables (services rendus, dépenses d'entretien et impositions correspondant à des services dont le locataire profite directement)*. rn rn J'ai réglé la consommation edf par virement bancaire, pour l'eau et les impôts je ne sais que faire ? Les calculs sont basés sur leur facture personnel.... rn rn Merci beaucoup pour votre réponse, rn Cordialement,